

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de l'air

Texte n°63

CIRCULAIRE N° 162/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMA

relative aux œuvres littéraires inscrites au programme des concours d'admission à l'école militaire de l'air en 2009.

Du 27 septembre 2007

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *écoles d'officiers de l'armée de l'air ; bureau « formation des officiers ».*

CIRCULAIRE N° 162/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMA relative aux œuvres littéraires inscrites au programme des concours d'admission à l'école militaire de l'air en 2009.

Du 27 septembre 2007

NOR D E F L 0 7 5 3 1 4 7 C

Références :

Arrêté du 15 septembre 2005 (BOC 2005, p. 8757. ; BOEM 768.2.2) modifié.
Instruction n° 2050/DEF/DPMAA/4/INST du 4 avril 1989 (BOC, p. 1517. ; BOEM 768.2.2) modifiée.

Référence de publication : BOC N°12 du 4 mai 2009, texte 63.

Conformément aux prescriptions des documents cités en référence, les œuvres littéraires retenues au programme de français des concours d'admission à l'école militaire de l'air en 2009 sont :

- « Si c'est un homme » de Primo Levi ;
- « L'Espoir » d'André Malraux.

Ces œuvres seront étudiées au travers des thèmes *de la tyrannie et de la mort.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade aérienne,
commandant l'école de l'air et de l'école militaire de l'air,*

Gratien MAIRE.